



STAGE DE FÉVRIER 2021

Enfants entre 4 et 16 ans (date de naissance fait foi)

Lundi 15 au vendredi 19 février 2021

Lieu : TC Champel – 41, route de Vessy – 1234 Vessy

Horaires : 09h00 à 12h00 - ½ journée matin.
 13h30 à 16h30 - ½ journée après-midi
 09h00 à 16h30 – journée + repas

Les enfants sont pris en charge dès 08h30 et jusqu'à 17h00.

Tarifs :

Membre :	½ journée 350.-	Repas : 100.-	Journée : 750.-
Non-membre :	½ journée 450.-	Repas : 100.-	Journée : 850.-

Remarques :

Repas-allergies :

Les places étant limitées, les membres du Club sont prioritaires.

Délai d'inscription : dimanche 7 février 2021

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse : Loc. : No. Postal :

Adresse e-mail :

Tél. mobile : Tél. privé :

Membre du TCG : oui / non Niveau estimé :

Facture électronique : Oui Non

Genève, le : Signature :

Conditions générales :

Formulaire à remettre par courrier : TC Genève, 41 route de Vessy, 1234 Vessy
par e-mail : stages@tc-geneve.ch

Une fois l'inscription validée, vous recevrez par poste un BVR correspondant.

L'inscription sera définitive une fois le paiement reçu. Aucun desiderata ne sera accepté.

Par leur signature, les participants s'engagent à s'acquitter des montants correspondants. Seuls les cas médicaux seront pris en considération pour un éventuel remboursement.

Tout désistement moins de 7 jours avant le début du stage entrainera sa facturation plein tarif.

Les participants sont tenus d'avoir des chaussures adaptées à la pratique du tennis sur terre-battue.

Situation particulière en relation avec la pandémie Covid-19 :

Toutes les mesures imposées par les autorités sont respectées par le Club et les participants aux stages.

Le port du masque est obligatoire pour tous les enfants de plus de 12 ans (sauf sur le court).

La désinfection des mains est obligatoire et régulière.

Le restaurant fonctionnera comme cantine scolaire et l'accès ne sera autorisé qu'aux enseignants et enfants.

Les parents ne sont pas admis à l'intérieur du bâtiment. Le Tennis Club de Genève se réserve le droit de modifier les conditions du stage, voire de l'annuler si la situation épidémiologique ou les restrictions des autorités empêche un déroulement viable du stage.